

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt et vingt-six février à vingt heures trente le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle, sous la présidence de Monsieur VERRON Frédéric.

Présents : Mesdames COSTA, GIROD, HOTTE, LEGAUT, MARTHOUD.
Messieurs BERTRAND, CROZY, GARCIA, PERRAUD, TASSAN-ZANIN, VERRON.

Absent : Monsieur PRAVAZ

Secrétaire de séance : Monsieur PERRAUD Laurent

DELIBERATIONS

I. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Après présentation détaillée des recettes et des dépenses réalisées sur l'exercice 2019 et sans participation du Maire au vote, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, ET le compte administratif M14 (budget général) ET le compte administratif M49 (assainissement) réalisés en 2019, par deux délibérations distinctes.

II. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes tenus par le receveur public sur l'ensemble de l'exercice 2019, par deux délibérations, l'une pour le budget général (M14), l'autre pour celui de l'assainissement (M49).

III. AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal affecte les résultats des budgets M14 et M49 au budget préparé pour 2020, par deux délibérations séparées et à l'unanimité

IV. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

Après examen des propositions en dépenses et recettes de la commission des finances, pour l'exercice 2020, et intégration des résultats de l'année 2019, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les 2 budgets prévisionnels proposés (général M14 et assainissement M49).

V. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2020

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal reconduit les taux identiques et sans augmentation, de 11.40% pour la taxe d'habitation, de 16% pour le foncier bâti, et de 67.06% pour le foncier non bâti.

VI. VOTE DE SUBVENTION SOLLICITEES PAR LES ASSOCIATIONS

Après examen des demandes et sur proposition de la commission constituée à cet effet, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accorder :

- 400 € à l'association Music'Yenne
- 200 € à l'association CHEYENNE (club de handball de Yenne)

VII. **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES CLOCHES DE L'ÉGLISE**

Suite aux deux devis transmis après la décision précédente de remettre en service le système campanaire du clocher récemment rénové, le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate Monsieur le Maire pour déposer une demande de subvention auprès des services de la Région

VIII. **INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER DE YENNE**

Sur demande annuelle du comptable public, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas accorder cette indemnité de conseil ; dispositif souvent contesté qui sera d'ailleurs supprimé en 2020.

IX. **AVIS SUR MODIFICATION D'UN ARTICLE DE L'ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DES BIOTOPES**

Suite à la demande émise par le service environnement de la Direction Départementale des Territoires, le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable sur une modification de l'article 3 de l'arrêté préfectoral de Protection des Biotopes des lacs et marais de Saint Jean de Chevelu du 01/06/2018 :

Ce texte prévoit diverses interdictions, dont le fait d'introduire des animaux à l'exception « des chiens guidant des personnes aveugles ou assistant des personnes handicapées, des chiens EN ACTION de police, de sauvetage ou de chasse » ;

X. **MANDAT AU CENTRE DE GESTION POUR L'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DE L'EMPLOYEUR**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale engage pour les communes la procédure de marché nécessaire pour un contrat d'assurance groupe relatif aux risques financiers liés au régime de protection sociales des agents publics territoriaux : Notre commune étant invitée à cette démarche, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner mandat au Centre de Gestion pour cette procédure, et charge Monsieur le Maire de transmettre tous les éléments nécessaires, notamment pour les 4 agents affiliés à la CRNAFL ;

XI. **MANDAT AU CENTRE DE GESTION POUR UNE CONVENTION RELATIVE A LA PREVOYANCE DES AGENTS COMMUNAUX :**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale engage une autre procédure de marché pour le choix d'un organisme avec lequel les communes pourront signer une convention de participation pour le risque « prévoyance » au bénéfice des agents communaux. Comme précédemment, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour joindre notre commune à cette procédure de mise en concurrence qui permettra la mutualisation des frais, au bénéfice d'une meilleure protection de nos agents communaux.

XII. **ACHAT BON CADEAU STAGIAIRE :**

Monsieur le Maire rend compte du stage effectué au sein de notre école par Mme VASSEL courant novembre et décembre 2019, ayant donné entière satisfaction.

Le statut de cette personne de donnant droit à aucune rémunération, le Conseil approuve la proposition d'un geste de remerciement et décide, à l'unanimité, d'offrir à Mme VASSEL un « bon cadeau » d'une valeur de 100 E auprès de la société SPORT 2000.

QUESTIONS DIVERSES

Diverses communications sont faites au Conseil Municipal :

- Par Mme HOTTE qui représentait la mairie au dernier conseil d'école
- Par Mme LEGAUT concernant le prochain achat d'un jeu collectif qui sera installé avec les autres au côté du « citystade »
- Par Mme GIROD sur l'évolution des divers contrats de travail du personnel affecté à l'école
- Par M. le Maire au sujet de 2 procédures contentieuses :
 - la première, engagée par une ex-locataire, dont les demandes ont été considérablement réduites suite à un arrêt récent de la Cour d'appel donnant satisfaction à notre commune ;
 - la seconde qui va être engagée par le Conseil de la Commune afin d'annulation de l'arrêté préfectoral d'octobre 2019 ayant rejeté notre demande d'attribution d'un 3^{ème} siège de délégué communautaire.

La séance est levée à 22h30

